



LICENCE EN DROIT – 3ème ANNEE

Parcours public

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 6

GROUPE DE COURS N° 3

MATIERES RENFORCEES

**DROIT PUBLIC DES AFFAIRES
DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2
DROIT INTERNATIONAL 2**

**JEUDI 27 JUIN 2019
de 14h à 15h30**

Durée de l'épreuve : 1h30

SUJETS

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

➤ DROIT PUBLIC DES AFFAIRES :

Il vous est demandé de commenter l'alinéa 2 des dispositions de l'article L1121-1 du Code de la Commande publique applicable depuis le 1^{er} avril 2019 :

« La part de risque transférée au concessionnaire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service »

➤ DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2 :

L'articulation du système universel et du système européen de protection des droits de l'homme.

➤ DROIT INTERNATIONAL 2 :

Ingérence humanitaire et droit international humanitaire.